



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 19.023

**DECISION**  
**Portant institution d'une régie d'avances**  
**à l'hôtel de Ville**  
**(Avenant N°1)**  
**=°=°=°=°=**

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision en date du 04 octobre 2017 (DC N°17/406) portant institution d'une régie d'avances à l'Hôtel de Ville, déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 12 octobre 2017,

. Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 28 janvier 2019,

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – L'article 4 de la décision en date du 04 octobre 2017 (DC N°17/406) est complété comme suit :

- La régie paye les dépenses suivantes :

\* Taxe à l'essieu (Compte d'imputation : 6355)

**ARTICLE 2** – L'article 7 de la décision en date du 04 octobre 2017 (DC N°17/40) est modifié comme suit :

- Le montant maximum de l'avance au régisseur titulaire est fixe à 2 200 € (Deux mille deux cents euros)

\* 2000 € en cartes bleues

\* 200 € en espèces

**ARTICLE 3** – Les autres articles restent inchangés

**ARTICLE 3** – Le Maire et le Chef de Service Comptable de ROYAN sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à ROYAN, le 29 janvier 2019

Vu la Trésorière Principale  
de ROYAN

Pour le Maire,  
et par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Christine PEREZ  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 8 février 2019  
Certifié Conforme

Jean-Paul CLECH  
Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS